



meylan

**CCAS**  
centre communal  
d'action sociale

## Délibération du Conseil d'Administration

Délibération n°19/54

Nombre d'administrateurs :

En exercice : 11

Présents : 6

Votants : 9

**Adoptée à l'unanimité**

*L'an deux mille dix-neuf le 24 octobre à 14h00 le Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe Blanc.*

*Date d'envoi de la convocation : le 18 octobre 2019*

**Présents** : MM. Mmes, C.Allouis, JP. Blanc, F.Dewanckel, T. Feret, M-J.Guernet, C.Refour,

**Pouvoirs** : L.Vadon à T.Feret, C. Du Besset à F.Dewanckel, R. Paillot à C .Allouis

**Excusés** : H. Viard Gaudin, E.Rousselon,

### 01 - Objet : Budget annexe Résidence Autonomie Pré Blanc (RPA) – Approbation du budget primitif 2020 et reprise anticipée des résultats de fonctionnement antérieurs

Le Président présente au Conseil d'administration la balance des comptes par section du budget primitif 2020 de la Résidence Autonomie Pré Blanc qui s'équilibre :

- Pour la section de fonctionnement à **770 725,00 €**
- Pour la section d'investissement à **79 700,00 €**

L'incorporation des résultats antérieurs à la section de fonctionnement s'élève à **15 461,86 €**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après en avoir délibéré,

**APPROUVE**, par chapitre, le budget primitif 2020 de la Résidence Autonomie Pré Blanc, annexé à la présente délibération tel qu'il lui a été présenté.

Fait à Meylan le **24 OCT. 2019**



Le Président,  
Jean-Philippe Blanc

